

Union internationale des télécommunications

UIT-R

Secteur des Radiocommunications de l'UIT

Recommandation UIT-R BT.1674-1
(06/2015)

**Métadonnées pour la production et la
postproduction en radiodiffusion:
conditions à respecter**

Série BT
Service de radiodiffusion télévisuelle



Union
internationale des
télécommunications

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
BO	Diffusion par satellite
BR	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
BS	Service de radiodiffusion sonore
BT	Service de radiodiffusion télévisuelle
F	Service fixe
M	Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
P	Propagation des ondes radioélectriques
RA	Radio astronomie
RS	Systèmes de télédétection
S	Service fixe par satellite
SA	Applications spatiales et météorologie
SF	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
SM	Gestion du spectre
SNG	Reportage d'actualités par satellite
TF	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
V	Vocabulaire et sujets associés

Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.

Publication électronique
Genève, 2016

© UIT 2016

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R BT.1674-1

**Métadonnées pour la production et la postproduction
en radiodiffusion: conditions à respecter**

(Question UIT-R 46/6)

(2004-2015)

Domaine d'application

La présente Recommandation fait référence au contenu du dictionnaire des métadonnées de la SMPTE et définit un registre de descriptions d'éléments de métadonnées à associer au contenu essentiel (vidéo, audio et données présentés sous diverses formes) ou à d'autres métadonnées. Une explication complète est donnée dans la Norme SMPTE ST 335-2012. La structure du dictionnaire des métadonnées définie dans la Norme SMPTE ST 335-2012 couvre l'utilisation de métadonnées pour tout type de contenu essentiel. Les entrées du dictionnaire des métadonnées sont listées dans la pratique SMPTE RP 210.13 2012.

Mots clés

Dictionnaire de métadonnées, conteneur, éléments de données

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que la radiodiffusion numérique a introduit des changements fondamentaux au niveau de l'infrastructure et des méthodes de production et de postproduction de l'audio, de la vidéo et des autres supports électroniques;
- b) que la compatibilité des formats de codage des données et de flux binaires en production et postproduction numériques est souhaitable afin de faciliter l'échange et la diffusion de programmes;
- c) qu'une terminologie, un ensemble de formats et un usage communs des métadonnées sont susceptibles d'améliorer leur utilité et de réduire les risques d'interprétation erronée, de mauvaise utilisation, de perte ou d'altération de ces métadonnées;
- d) que le rôle des métadonnées est fondamental pour les systèmes de gestion de contenus multimédia, qui sont devenus de plus en plus importants, car ils permettent aux services de radiodiffusion et autres services de transmission sur support électronique de fonctionner efficacement et sans introduire de retard;
- e) que les métadonnées et les conteneurs associés sont maintenant largement acceptés dans le secteur de la radiodiffusion et dans les secteurs associés;
- f) que par la suite, des organismes de normalisation ont élaboré une série de normes relatives aux composantes de flux de données en termes de contenu essentiel, de préfixe, de métadonnées et de conteneur;
- g) que ces normes relatives aux métadonnées continuent d'évoluer;
- h) que le codage du langage de balisage extensible (XLM, *Extensible Mark-up Language*) continue d'être utilisé pour le codage des métadonnées,

recommande

- 1 que les types de données et les formats utilisés dans le dictionnaire des métadonnées pour la production et la postproduction en radiodiffusion soient conformes aux types de données et aux formats décrits dans l'Annexe 1;

2 que la structure du dictionnaire de ces métadonnées soit conforme à celle décrite dans l'Annexe 2.

NOTE 1 – La pratique RP 210.13-2012 recommandée par la SMPTE et la Norme SMPTE ST 335-2012 sont données dans la Pièce jointe 1 à l'Annexe 1 et la Pièce jointe 1 à l'Annexe 2 respectivement. La pratique RP 210.13-2012 recommandée par la SMPTE et la Norme SMPTE ST 335-2012 renvoient aux versions de 2012 qui sont celles qui ont été approuvées, le 12.03.06 en application de la Résolution UIT-R 1-6, par les Administrations des Etats Membres de l'UIT. Comme convenu entre l'UIT et la SMPTE, lesdites versions ont été fournies par la SMPTE qui en a autorisé l'utilisation et l'UIT-R a accepté de les inclure dans la présente Recommandation. Toutes versions ultérieures de la pratique RP 210.13-2012 recommandée par la SMPTE et de la Norme SMPTE ST 335-2012, qui n'auraient pas été agréées et approuvées par les Administrations des Etats Membres de l'UIT, n'entrent pas dans le cadre de la présente Recommandation. Pour des versions ultérieures de documents SMPTE, le lecteur est prié de consulter le site web de la SMPTE à l'adresse suivante: <http://www.smpte.org/>.

Annexe 1

Pratique RP 210.13-2012 recommandée par la SMPTE

REGISTRE DES DESCRIPTIONS D'ÉLÉMENTS DE MÉTADONNÉES DU DICTIONNAIRE DES MÉTADONNÉES

Résumé de la pratique RP 210.13-2012 recommandée par la SMPTE: Registre des métadonnées du dictionnaire des métadonnées

Cette pratique concernant le contenu du dictionnaire des métadonnées définit un registre de descriptions d'éléments de métadonnées à associer au contenu essentiel ou à d'autres métadonnées. Une explication complète est donnée dans la Norme SMPTE ST 335-2012. La structure du dictionnaire des métadonnées définie dans la Norme SMPTE ST 335-2012 couvre l'utilisation des métadonnées pour tout type de contenu essentiel (vidéo, audio et données présentées sous diverses formes). La pratique recommandée précise que toute application doit être conforme:

- a) aux définitions et formats spécifiés dans la Norme SMPTE ST 335-2012;
- b) à la pratique concernant le contenu du dictionnaire des métadonnées.

Cette Norme SMPTE ST 335 et cette pratique doivent obligatoirement être utilisées conjointement. Cette pratique inclut une représentation du contenu du registre du dictionnaire des métadonnées de la SMPTE au format tableur; d'autres représentations seront proposées comme indiqué dans la Norme SMPTE ST 335-2012.

Pièce jointe 1 à l'Annexe 1



rp0210v13-2012.zip

Annexe 2

SMPTE ST 335-2012

TÉLÉVISION – STRUCTURE DU DICTIONNAIRE DES MÉTADONNÉES

Résumé de la Norme SMPTE ST 335-2012: Télévision – structure du dictionnaire des métadonnées

La structure du dictionnaire des métadonnées définie dans cette Norme couvre l'utilisation des métadonnées pour tout type de contenu essentiel (vidéo, audio et données présentés sous diverses formes). Les applications des différentes entrées du dictionnaire varieront mais, lorsqu'elles seront utilisées, les métadonnées devront être conformes aux définitions et aux formats spécifiés dans cette Norme relative à la structure du dictionnaire des métadonnées et conformes à la pratique recommandée associée du dictionnaire des métadonnées (SMPTE RP 210.13-2012). Cette pratique définit un ensemble agréé de descriptions d'éléments de métadonnées à associer au contenu essentiel ou à d'autres métadonnées; cette Norme ainsi que la pratique applicable au contenu doivent obligatoirement être utilisées conjointement.

Pièce jointe 1 à l'Annexe 2

st0335-2012.pdf
